

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/687

6 avril 2006

(06-1636)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

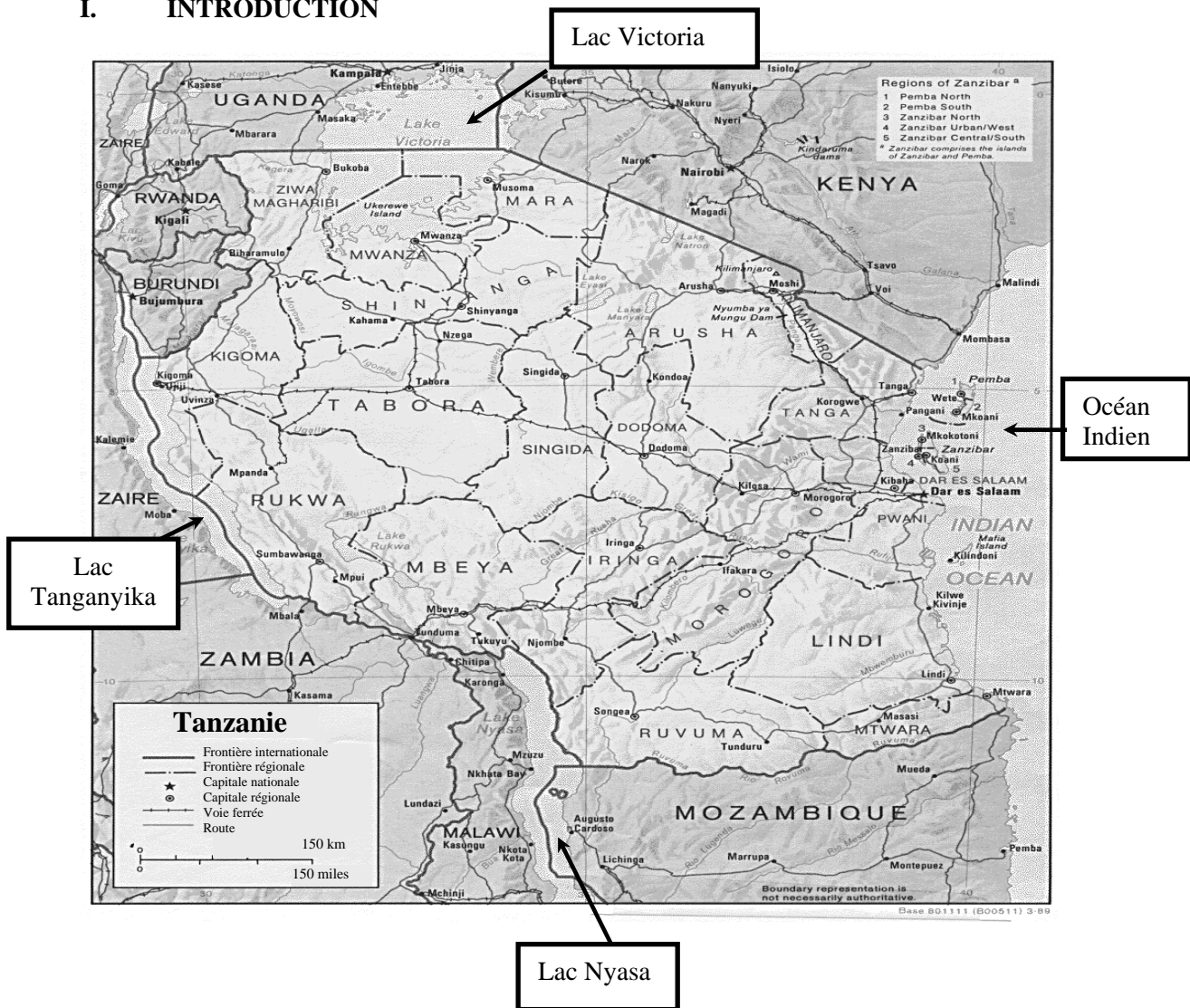
Original: anglais

ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AU SECTEUR DES PÊCHERIES – L'EXPÉRIENCE DE LA RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

Communication présentée par la Tanzanie

La communication ci-après, reçue le 30 mars 2006, est distribuée à la demande de la délégation de l'Ouganda.

I. INTRODUCTION



1. La Tanzanie pêche entre 350 000 et 400 000 tonnes de poissons par an, et environ 20 pour cent de ces prises sont exportées. Le secteur des pêcheries emploie directement et indirectement environ 2 millions de personnes. Entre 1996 et 1999, ce secteur a subi trois grandes interdictions, dont la plus importante, d'une durée de onze mois, a été décrétée en 1999. Toutes ces interdictions se fondaient sur le principe de précaution et aucune n'avait de justification scientifique. Dans le premier cas, la mesure était motivée par une menace de choléra au Mozambique, dans le second par la présence de choléra en Afrique orientale et dans le troisième parce que l'on soupçonnait la présence de résidus de pesticides dans les produits des pêcheries en Ouganda.

2. Ces interdictions ont eu les principaux effets suivants:

- perte de recettes en devises (par exemple près de 90 millions de dollars EU rien que pour l'interdiction de 1999);
- le gouvernement et l'industrie ont dû réinvestir près de 8 millions de dollars EU pour remédier à ce qui avait été perçu comme un non-respect des règles d'hygiène;
- effondrement d'industries connexes comme celle des boissons non alcoolisées ou des petites entreprises travaillant en liaison avec le commerce du poisson, par exemple production de glace, réparation de filets, transport du poisson, vente de poissons, etc.;
- effondrement des revenus des parties intéressées entraînant de forts taux d'abandon scolaire, une dégradation de l'état de santé et un chômage;
- chute du prix du poisson qui est passé de 0,8 à 0,2 dollar EU;
- forte incidence des "vices sociaux"; et
- baisse totale des exportations de produits des pêcheries de 40 pour cent.

II. ASSISTANCE TECHNIQUE

3. Après les interdictions et de nombreux appels à l'aide, la communauté internationale est venue à notre secours à différentes reprises depuis 1998. Jusqu'ici, la Tanzanie a reçu une assistance technique des organisations suivantes: l'ONUDI, la Banque mondiale, la FAO et les Communautés européennes.

A. ONUDI

4. En 1998, l'ONUDI a organisé deux séminaires de formation sur la production hygiénique de poissons et de produits des pêcheries. Les principaux bénéficiaires ont été l'autorité compétente, l'industrie de transformation du poisson et la chaîne de l'offre. Un total d'environ 400 personnes ont été formées en l'espace de 60 jours.

5. Bien que l'effort de l'ONUDI pour nous venir en aide ait été louable, cette formation n'a pas donné les résultats escomptés, principalement pour les raisons suivantes:

- aucune évaluation des besoins de formation n'avait été effectuée avant la conception du programme;
- le matériel pédagogique n'était pas adapté à la situation et à l'environnement;
- la conception du projet s'est résumée à un travail de copié-collé;

- les experts techniques sont arrivés avec des idées préconçues sur la solution à apporter aux problèmes.

6. L'ONUDI est revenue après l'interdiction de 1999, et a fourni une assistance technique pour un système d'assurance de la qualité axé sur le contrôle et l'évaluation des résidus chimiques dans le poisson et la surveillance de la situation en amont.

7. À la différence du premier projet, celui-ci a été un succès, essentiellement pour les raisons suivantes:

- l'ONUDI a collaboré avec le gouvernement et les autres principales parties intéressées pour recenser les problèmes prioritaires, concevoir le projet et assurer la mise en œuvre de celui-ci et même son évaluation;
- l'ONUDI a su écouter les préoccupations et suggestions des parties intéressées. Cela a permis de trouver une solution en se basant sur les pratiques scientifiques et administratives les meilleures et les plus appropriées;
- la mise en œuvre a été assurée par des experts locaux, l'ONUDI se chargeant uniquement des fonctions de surveillance et d'évaluation. Cette approche a permis de réduire les coûts d'environ 40 pour cent et d'améliorer la couverture d'environ 50 pour cent;
- les bénéficiaires se sont appropriés le projet, et la capacité du personnel local a été grandement renforcée grâce à sa participation active.

8. L'intervention de l'ONUDI a eu pour effet une confiance du marché dans les systèmes d'assurance de la qualité du poisson en Tanzanie, ce qui a permis d'obtenir de meilleurs prix pour les produits: par exemple, les produits tanzaniens se sont vendus 15 cents de plus le kg que les produits concurrents. Les participants ont retrouvé un gagne-pain stable et leur niveau de vie s'est amélioré.

B. PROJET DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES POUR L'AMÉLIORATION DE L'ÉTAT SANITAIRE DES PRODUITS DE LA PÊCHE DANS LES PAYS ACP ET LES PTOM

9. Le projet a été présenté aux médias en septembre 2003, avec la promesse d'aider les pêcheurs artisanaux, l'autorité compétente, le secteur privé et les laboratoires. À ce jour, seuls le mandat, les plans de travail et les budgets ont été préparés malgré les nombreuses allées et venues des consultants. Parmi les problèmes liés à ce retard, il faut mentionner:

- l'incapacité de dégager les ressources nécessaires pour répondre à ces problèmes en raison de la promesse faite, qui a notamment stoppé l'aide fournie par d'autres donateurs;
- une perte de confiance du public dans le gouvernement;
- la longueur des délais pourrait se traduire par un bénéfice moindre, par suite de l'augmentation des prix et des changements de situation; et
- tout cela a pour effet net un ralentissement du développement au lieu du développement escompté.

C. MISE EN ŒUVRE DU PROJET RELATIF AU PLAN DE GESTION DES PÊCHERIES

10. Ce projet, appuyé par les Communautés européennes, vise à améliorer la gestion des ressources halieutiques du lac Victoria.

11. Il s'agit d'un bon projet très utile qui présente néanmoins certains points faibles, en particulier:

- seuls les donateurs et les organismes gouvernementaux ont été associés à la conception du projet, à l'exclusion d'autres acteurs importants tels que les industriels, les pêcheurs, les fournisseurs, etc.;
- le projet est devenu opérationnel en avril 2004, mais il a tardé à être mis en route en raison d'un manque de participation de la base dès le départ;
- les considérations politiques prennent le pas sur les considérations techniques et scientifiques, par exemple l'allocation des ressources est uniforme en dépit d'importantes différences dans le nombre de sites de débarquement du poisson: Kenya (6 pour cent – six sites de débarquement), Tanzanie (51 pour cent – six sites de débarquement) et Ouganda (43 pour cent – six sites de débarquement);
- manque de souplesse: par exemple, des bateaux de surveillance et d'évaluation trop gros ont été prévus lors de la conception du projet. Dans la situation actuelle, ces bateaux seront trop coûteux à exploiter, mais le donateur n'est pas prêt à les échanger contre des bateaux plus maniables.

D. FAO/COMESA: FONDS COMMUN POUR LES PRODUITS DE BASE – PRODUITS À VALEUR AJOUTÉE

12. Il s'agit d'un projet biennal lancé au début de 2002. Ce projet avait pour but d'apporter une valeur ajoutée à la perche du Nil et aux sardines, qui sont les deux principales espèces commercialisées de poissons du lac Victoria. L'organisme de financement est le Fonds commun pour les produits de base (FCPB) et l'organisme d'exécution le Marché commun pour l'Afrique orientale et australe (COMESA). Le bénéficiaire est la Communauté de l'Afrique de l'Est. Le seul travail réalisé à ce jour a été une étude sur les stocks des espèces cibles et sur les marchés potentiels pour les produits à valeur ajoutée.

13. Raisons de la contre-performance:

- la conception du projet n'a pas permis l'établissement de contacts entre les donateurs et les bénéficiaires, le contact se faisant en réalité avec la tierce partie (le siège du COMESA à Lusaka) qui ne s'est pas considérée comme directement concernée par les résultats du projet; et
- l'absence de clauses rendant les parties responsables de leurs erreurs.

E. BANQUE MONDIALE/FEM: PROJET DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC VICTORIA

14. Il s'agit d'un projet financé par la Banque mondiale/FEM et exécuté par trois pays d'Afrique de l'Est (Tanzanie, Kenya et Ouganda). Parmi ses composantes figuraient notamment le développement de certains sites de débarquement et l'achat de matériel de laboratoire. Ce projet a donné de bons résultats grâce:

- au caractère participatif de la phase de conception qui a permis aux bénéficiaires de s'approprier le projet; et
- à la participation d'experts locaux à la phase de mise en œuvre.

F. COURS DE FORMATION DE FORMATEURS DE LA FAO

15. La FAO, sous le patronage du COMESA, a fourni à des experts locaux une assistance technique pour la formation de formateurs à la méthode HACCP en 1999 et janvier 2000. Ce projet a également été un succès grâce à la participation des parties prenantes du début jusqu'à la fin.

III. SUGGESTIONS

16. Bien que nous apprécions l'esprit qui anime la communauté des donateurs et que nous l'engagions à poursuivre ses efforts et à accroître lorsque cela est possible son soutien aux PMA, nous lui demandons de prendre en considération les aspects suivants:

- 1) l'assistance de la plupart des donateurs ne se manifeste qu'après qu'une crise s'est déjà produite. Cela équivaut à intervenir après la bagarre!
 - 2) amélioration de la transparence: par exemple, les Communautés européennes peuvent vous frapper d'une interdiction injustifiée au cours de laquelle vous perdez beaucoup d'argent et perturbez la vie de beaucoup de gens, et ces mêmes Communautés européennes peuvent vous offrir ensuite leur assistance technique. En réalité, tout cela aurait pu être évité par une discussion permettant d'éclairer les problèmes;
 - 3) les experts locaux devraient dans toute la mesure possible être déployés sur tous les projets;
 - 4) les participants locaux devraient être pleinement associés à la conception et à la mise en œuvre du projet;
 - 5) une formation accrue devrait être dispensée aux PMA pour leur permettre de respecter pleinement les prescriptions de l'Accord SPS; et
 - 6) le financement et la mise en œuvre des projets devraient être réalistes et les délais devraient être tenus.
-